

2004 et signée par M. André Ouellet, ing., concernant une demande de modification de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière et à laquelle était annexé :

- plan intitulé « Demande de modification du certificat d'autorisation 7610 09 01 0073001 - site 121.06-001 - MRC de la Minganie, canton Courtemanche, TNO » signé par M. Jean-Marie Mathieu, ing. le 10 septembre 2004.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PB/JB/kb

Pierre Bertrand  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de la Côte-Nord